



Délais d'attente aux urgences : résultats de l'enquête régionale



Objectifs et périmètre de l'enquête

- **Objectifs :**

- Recenser les éventuelles difficultés relatives à l'immobilisation des équipages VSAV des SDIS liées à des temps d'attente trop importants avant la prise en charge des victimes et patients dans les structures d'urgence.
- Envisager des pistes d'amélioration, à partir des exemples d'organisation ou de bonnes pratiques probants.

- **Périmètre :**

Questionnaire adressé :

- Aux 62 structures d'urgence publiques et privées de la région ;
- Aux 12 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de Nouvelle-Aquitaine.



Objet de l'enquête

- 4 questions posées :

1. Les temps d'attente aux urgences entre l'arrivée des patients et leur prise en charge constituent-ils dans votre établissement un sujet de tension avec les SDIS ? OUI/NON
2. Avez-vous mis en place des modalités permettant de tracer les temps d'attente des SDIS dans votre structure des urgences ? OUI/NON
 - ⇒ Si oui, préciser lesquelles.
3. Avez-vous mis en place une organisation spécifique concernant ce circuit de transfert SDIS aux urgences ? OUI/NON
 - ⇒ Si oui, préciser :
 - circuit dédié (dépose-rapide) au niveau des locaux
 - transmission entre la régulation SAMU centre 15 et les urgences
 - autres
4. Quelles mesures organisationnelles innovantes vous paraîtraient pertinentes pour réduire les délais d'attente des SDIS dans votre structure des urgences ?



Taux de participation

- Structures d'urgence :

34 structures d'urgence (28 ES publics et 6 ES privés) ont répondu au niveau régional, soit un taux de participation de 55 % (62 % pour le public et 35 % pour le privé).

Le taux de participation varie, selon les départements, de 25 à 100 % (mais il est $>$ ou $=$ à 50 % dans 8 départements sur 12).

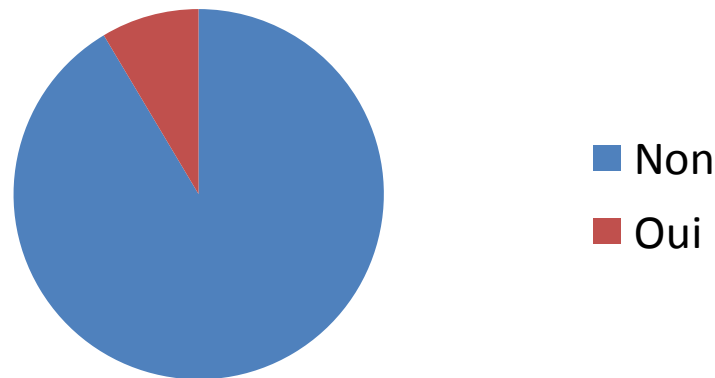
- SDIS :

5 SDIS ont répondu, soit un taux de participation de 42 %.



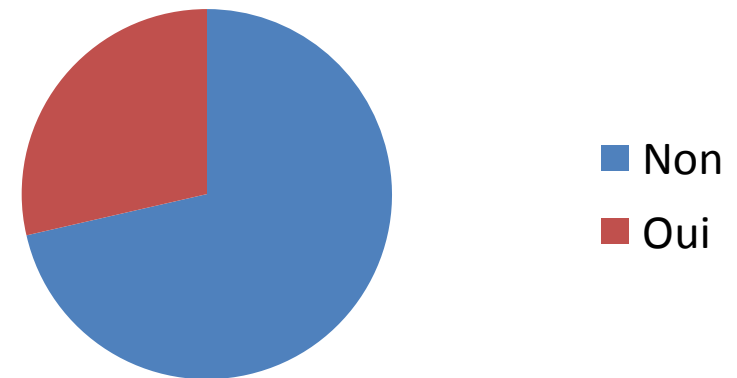
1. Difficultés ou tensions liées aux délais d'attente

Réponses établissements



- ✓ 31 établissements (91 % des répondants) indiquent ne pas être confrontés à des difficultés ou tensions.
- ✓ 3 établissements (9 % des répondants) évoquent des difficultés ou tensions.

Réponses SDIS



- ✓ 2 SDIS (40 % des répondants) font part de difficultés ou tensions. **Seuls 5 SDIS ont répondu à la question, ce qui explique le ratio.**

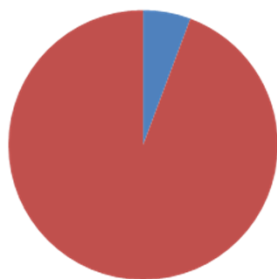
Des constats partagés entre les établissements de santé et les SDIS :

Les difficultés ou tensions concernent la Gironde (problématique spécifique à la Métropole Bordelaise) et les Landes (difficultés notamment estivales au CH de Dax, et de manière plus ponctuelle à Mont-de-Marsan).



2. Traçabilité des temps d'attente

Mise en place d'une traçabilité sur les temps d'attente



■ Oui
■ Non

- ✓ Seuls 2 établissements (6 % des répondants) indiquent avoir mis en place une traçabilité des temps d'attente.
- ✓ Ce résultat est à mettre en lien avec l'absence de difficultés ou tensions dans la majorité des territoires et des établissements (91 %).

Des mesures de traçabilité (borne avec horodatage) sont en cours de déploiement **au CHU de Bordeaux et en projet à l'HIA Robert Picqué.**



3. Organisations spécifiques pour les transferts SDIS aux urgences

✓ 13 établissements (38 % des répondants) indiquent avoir mis en place une organisation spécifique.



Exemples de réponse :

- Prise en charge prioritaire des VSAV aux urgences par l'IAO avec, le cas échéant, avec entrée spécifique pour les transports sanitaires urgents, circuit dédié pour déposer les patients couchés et accès direct à la Salle d'Accueil des Urgences Vitales (SAUV) ;
- Priorisation à l'enregistrement via une borne horodatée ;
- Transmission entre la régulation SAMU-Centre 15 et les urgences pour prévenir ces dernières de l'arrivée d'un véhicule VSAV ;
- Traçabilité de chaque étape de prise en charge dans le dossier médical.



4. Pistes d'amélioration

Pistes d'amélioration identifiées (déjà en place dans certains établissements) :

- **Information des services d'urgence par les SAMU Centre 15** (fax ou appel téléphonique) concernant l'arrivée de patients transférés par les SDIS ;
- **Création de zones de dépose patients (SAS) dédiées** aux SDIS et ambulances, aménagées, équipées et surveillées lorsque l'activité le justifie, (car mobilise des moyens humains et nécessite des locaux dédiés);
- **Mise en place de bornes avec horodatage** pour mesure les temps d'attente et prioriser les patients couchés ;
- **Renforcement du poste de tri et d'accueil par l'Infirmière d'accueil et d'orientation (IAO)** avec prise en charge prioritaire des patients transférés par les SDIS, ambulances, la Police, la Gendarmerie, l'administration pénitentiaire.





**Merci pour votre attention
et votre participation à l'enquête**

